

## Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

> Service Eau, Nature, Prévention des risques naturels et routiers Pôle cycle de l'eau nature et écosystème

Consultation du public sur le projet d'arrêté portant déclaration d'intérêt général au titre du Code de l'environnement et validation du programme d'actions dans le cadre des travaux d'entretien de la Communauté d'Agglomération de Bastia

## **NOTE DE PRÉSENTATION**

## Contexte et objectifs du projet de décision

Par courrier déposé en date du 24 janvier 2024, la communauté d'agglomération de Bastia a déposé un dossier de déclaration d'intérêt général, complet et régulier, afin de pouvoir intervenir dans les cours d'eau traversant les communes de San Martino di Lota, Ville di Pietrabugno, Bastia, Furiani, dans le cadre d'action d'entretien courant et conformément à sa compétence GEMAPI.

Il s'agit d'une procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public, d'entreprendre l'exécution de travaux présentant un caractère d'intérêt général visant l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, en cas de carence des propriétaires.

## Date et lieux de consultation

Conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique et, le cas échéant, sur support papier à la préfecture conformément à l'article D.123-46-2 du Code de l'environnement.

La consultation est ouverte du 23 février 2024 au 23 mars 2024 inclus. Le public peut faire valoir ses observations:—par courrier électronique à l'adresse suivante: ddt-consultation-publique-eaubiodiv@-haute-corse.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante: DDT de la Haute-Corse / SENAP 8 boulevard Benoite Danesi CS 60008 20411 BASTIA CEDEX 9.